



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

26. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE QUIMPERLÉ (VILLE DES URSULINES ET MAISON DES ARCHERS), LA VILLE DU FAOÛET (MUSEE) ET L'EPCC « CHEMINS DU PATRIMOINE »

Exposé :

La promotion, la communication, la diffusion de l'information sont des actions indispensables à la recherche de notoriété des manifestations culturelles.

Un travail de coopération et une mise en réseau des moyens de chaque structure contribuent au développement touristique et culturel des collectivités locales.

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles la Chapelle des Ursulines ainsi que la Maison des archers (Ville de Quimperlé), le Musée du Faouët (Ville du Faouët) et le Manoir de Kernault (EPCC Chemins du Patrimoine) seront partenaires au cours de l'été 2018 dans le cadre de leur exposition temporaire respective :

- ***L'entre-deux-mondes, Miles Hyman, chapelle des Ursulines & Maison des archers, Quimperlé du 2 juin au 7 octobre 2018***
- ***Regard(s) Jeanne-Marie Barbey (1876-1960), Musée du Faouët, du 1er avril au 10 juin 2018***
- ***L'Enfant dans la peinture bretonne, Musée du Faouët, du 30 juin au 7 octobre 2018***
- ***Né pour sentir, Manoir de Kernault, du 31 mars au 4 novembre 2018***

La Ville de Quimperlé, la Ville du Faouët et l'EPCC « Chemins du patrimoine » éditent un Pass expos diffusé dans chaque structure et chaque office de tourisme et lieux touristiques des villes respectives (campings, hôtels, restaurants, chapelles...). Remis à chaque visiteur s'acquittant d'un droit d'entrée « plein tarif », ce pass permettra à son détenteur de découvrir la seconde et la troisième exposition à tarif réduit ou préférentiel, pour chacun des lieux.

Proposition :

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention de partenariat ci-jointe, entre la Ville de Quimperlé, la Ville du Faouët et l'EPCC « Chemins du patrimoine »

Avis favorable de la commission Culture et patrimoine du 13 mars 2018

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale 27 mars 2018

P.J. : projet de convention

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**